



COMMUNE DE RIOM

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Maire de la Commune de RIOM a l'honneur d'informer les habitants que, conformément à un arrêté municipal en date du 5 janvier 2023, une enquête se déroulera sur le projet de création d'un chemin rural situé derrière le centre de tir à l'arc du Cerey.

L'enquête se déroulera sur une durée de 15 jours consécutifs,

Du lundi 23 janvier au lundi 6 février 2023 inclus

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, côté et paraphé par le Commissaire-enquêteur, seront déposés en Mairie-Annexe, 5 Mail Jost Pasquier pendant les quinze jours consécutifs précités, sauf jours fériés, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, afin que chaque habitant puisse en prendre connaissance et consigner ses observations.

Le public pourra également exprimer ses observations et propositions soit :

- par courrier adressé en mairie à Monsieur le Commissaire-enquêteur, à l'adresse : Mairie annexe – 5, mail Jost Pasquier 63 200 Riom
- par courrier électronique : urbanisme@ville-riom.fr, en précisant bien le destinataire (Monsieur le Commissaire-enquêteur) et l'objet du mail.

Le Commissaire-enquêteur annexera les observations et propositions au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête est également consultable sur le site de la ville <https://www.ville-riom.fr/> (Rubrique aménager / cadre de vie / enquêtes publiques)

Le Commissaire-enquêteur désigné, inscrit sur la liste départementale d'aptitude, est MONSIEUR PATRICK LACROIX. Il recevra, à la mairie-annexe de RIOM, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet sur les jours de permanence :

- Le lundi 23 janvier de 9h à 12h
- Le jeudi 26 janvier de 14h à 17h
- Le mercredi 1^{er} février de 9h à 12h
- Le lundi 6 février de 14h à 17h, jour de clôture de l'enquête

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique est consultable sur les panneaux d'affichage de l'Hôtel de Ville et de la Mairie annexe.

A Riom, le 6 janvier 2023

Le Maire,
Pierre PECOUL